

Confréries de France



Bulletin de liaison et d'Information du Conseil Français des Confréries Fédération Officielle

septembre 2012

Editorial de la Présidente Solange Massenavette

Après deux mois de repos forcés mais espérons salutaires, il me faut reprendre les activités. La fin de l'année va être chargée en événements pour ceux qui voudront y participer vous en aurez un aperçu dans ce bulletin. La fête de la gastronomie arrive à grands pas et je me permets de vous dire qu'il serait souhaitable pour ceux qui y participent de vous inscrire sur son site.

Quelques cotisations ne sont pas encore rentrées, mais je me dois de remercier les 350 confréries qui nous font confiance en vous informant que de nombreuses confréries nouvelles nous ont rejoint cette année.

Avec cette chaleur, nous lézardons encore un peu mais la rentrée approche et j'aurai toujours plaisir à vous revoir

Je ne finirai pas sans avoir une pensée pour notre ami Bernard de Roquette, qui nous a quitté récemment

Avec toute mon amitié
Solange Moreau-Massenavette

Confréries de France

8, rue de la Poste 36110 Vineuil

Tél. : 02.54.36.64.08

smberry2@neuf.fr

Directrice publication : Solange Massenavette

IPNS Rédigé, réalisé, envoyé ou tiré par

Edmond-Louis Simoneau

elsimoneau@aol.com

Ce bulletin vous retrace les activités du Conseil Français des Confréries, Fédération Officielle, pour ceux qui n'ont pas eu le loisir d'adhérer ou pour ceux qui ne se sont pas penchés sur ce que le Conseil a réalisé, nous nous permettons en fin du bulletin de vous parler des acquis qui permettent aux confréries adhérentes de bénéficier d'avantages indéniables.

Pour les activités du **Conseil Français des Confréries, Fédération Officielle**, vous avez le rapport d'activité dans le compte rendu de l'Assemblée Générale qui se trouve sur notre site www.conseil-francais.confreries.org en partie documentation, ouverte à tous

Au sommaire :

Fête de la Gastronomie à la Française

Cité de la gastronomie

Produits remarquables

Site des produits remarquables et les confréries.

Reconnaissance d'Education populaire

Tourisme

Art de vivre sur la TNT

Ceuco

Subventions européennes

Groupement à l'honneur : Ambassade des confréries de l'Ardenne

URGENT La Foire d'Automne

Campagne d'adhésion

Le site du Conseil Français des Confréries

L'opération mini sites est réactivée, voir plus loin

Livre d'Or

Relance de l'opération Mini Sites

Annuaire confréries

Prochaine AG

APPEL A COTISATION

Nous profitons de ce bulletin pour rappeler que la cotisation pour 2012 est de 17€. Nous demandons aux confréries qui ne l'ont pas réglée de bien vouloir y penser et aux groupements de nous les faire parvenir. Nous vous rappelons qu'elle était demandée pour fin juin dernier délai.

Nous remercions les confréries qui ont déjà réglé leur cotisation.

Pour 2013 la cotisation reste inchangée à 17 €



Fête de la Gastronomie à la Française

La prochaine fête de la gastronomie aura lieu le samedi 22 septembre 2012

A l'initiative de Frédéric Lefebvre, Secrétaire d'Etat en charge du commerce, du tourisme et de l'artisanat, les Français et les amateurs de gastronomie française du monde entier ont été consultés sur le choix du thème de la deuxième édition de la Fête de la Gastronomie via internet et facebook.

Avec 58 % des suffrages et plus de 45 000 votants, c'est le thème « Terroirs : traditions et création » qui a été choisi parmi les 3 thématiques proposées (Eloge de la main ; Cuisinons ensemble).

Les Confrères, amoureux de gastronomie, sont donc invités à mettre à l'honneur et à célébrer la diversité et la créativité des terroirs. Leur histoire et leur modernité sont des représentations d'une gastronomie française riche, vivante, fortement ancrée territorialement et nourrie par les traditions.

Le terroir, notamment dans sa tradition, montre sa capacité à être vivant et revisité en permanence. Il peut aussi intégrer d'autres cultures et d'autres pratiques.

La préservation de la diversité des produits issus des terroirs permet aux créateurs d'avoir une palette plus large pour une création plus riche.

Les confréries y ont leur place.

Communiqué du comité de pilotage le 20 août 2012

La Fête de la Gastronomie 2012, c'est le 22 septembre !

Afin que chacun puisse s'approprier cette fête, aussi bien les collectivités territoriales, que les professionnels des métiers de bouche et les amateurs, la Fête de la Gastronomie vous laisse la liberté de créer votre propre événement dans un esprit de partage et de convivialité.

La fête a pour objectif de mettre en avant la richesse d'un secteur transverse exceptionnel. Il ne tient donc qu'à vous de valoriser par votre événement le secteur de la gastronomie qui vous tient le plus à cœur. Faites découvrir la diversité de ses métiers et transmettez vos savoir-faire.

Créatrice d'emplois, la fête est également un formidable outil de visibilité médiatique et d'attractivité qui vous permettra de valoriser votre région via son site internet : <http://www.fete-gastronomie.fr/fr/participer/>

La Fête de la Gastronomie c'est aussi la création et l'organisation d'un concours de cuisine amateur dont la finale aura lieu à Dax le 22 Septembre.

Parce que la gastronomie est un point fort de notre identité, qu'elle fait partie de notre quotidien, mais aussi de notre patrimoine, participez à la Fête en vous inscrivant sur notre site afin de valoriser la gastronomie dans toute sa diversité !

L'équipe du Commissariat général de la Fête de la Gastronomie

Prochain comité de pilotage le 4 septembre au ministère de l'artisanat à Paris

Cité de la gastronomie

On en parle toujours autant et les politiques essaient de faire plaisir à tout le monde. Rien ne semble encore être décidé.

Nous attendons avec impatience des nouvelles mais actuellement ce n'est pas une priorité pour nos dirigeants.

Vous avez en fin de ce bulletin deux documents sur l'implantation de la cité à Rungis, mais ce ne sont que des élucubrations à prendre avec beaucoup de précaution

Produits remarquables

Le Conseil Français des Confréries s'est associé à cette opération quand il en avait connaissance :

Le Conseil Français des Confréries y a contribué en donnant une liste des produits représentés par les Confréries. Cette liste nationale se trouve sur le site depuis deux ans. Un livre sur tous les produits remarquables est sorti.

En région Centre, il s'agit de « l'inventaire du patrimoine culinaire de la France » Région Centre Produits de terroir et recettes traditionnelles édité chez Albin Michel en collaboration avec l'IEHCA., On le trouve partout au prix de 25 Euros. A voir pour les autres régions.

Site des produits remarquables et les confréries.

Pour ne pas alourdir le site du Conseil Français des Confréries qui est un site technique pour les adhérents du Conseil, avec tous les documents concernant nos associations y compris une charte, des statuts, des listings, les compte-rendu des assemblées générales et des Conseil d'Administration et les documents nous concernant, un projet de site des produits et des confréries qui les défendent est à l'étude.

Près de quarante mille données ont été compilées dans une formidable base de données avec les produits, la présentation, l'histoire, un emplacement pour les recettes proposées par les confréries, les catégories, les spécialités.

Il s'agit d'un site dans lequel on pourra rechercher un produit avec ses spécificités, on y trouvera toutes les confréries qui s'y rapportent. En cliquant sur le nom d'une confrérie adhérente on ouvrira son site

L'ossature du site sera mise en ligne et il sera demandé aux confréries de rapidement aller consulter la partie qui l'intéresse afin de pouvoir faire des mises à jour.

Ceci est un projet du Conseil français des Confréries qui pourrait se concrétiser dans quelques mois si le principe est acquis sinon il se fera sous une autre forme dans un autre contexte.

Reconnaissance d'Education populaire

Le Conseil français des confréries avait déposé auprès du Ministre des Finances Eric Woerth en son temps une demande de reconnaissance d'intérêt général.

Le ministre des Finances de l'époque nous l'avait refusé arguant que beaucoup de confréries étaient l'émanation de syndicats de producteurs ou de l'industrie agroalimentaire et que nous tombions dans le domaine concurrentiel.

Nous lui avons fait savoir que l'immense majorité des confréries du Conseil Français étaient des confréries qui luttait pour un produit patrimonial authentique soit dans les campagnes soit dans les villes autour d'un lopin de vigne pour que les vignobles subsistent encore. Les « grandes » confréries puisque le terme a été mis à la mode, n'ont pas le même objectif. Rappel a été fait de l'intervention de Philippe Jouvin, Président d'Ile de France, lors d'un conseil d'administration demandant à ce que le conseil reste dans la simplicité de ses actions et dans des objectifs plus modestes.

Donc, nous allons essayer de redemander la reconnaissance d'intérêt général en son temps et tout d'abord de redemander la reconnaissance d'éducation populaire.

Un premier dossier a été déposé à Orléans.

L'agrément " jeunesse et éducation populaire " est une étape importante dans la reconnaissance d'une association. Délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports,

ce label accorde un crédit supplémentaire à la réputation d'une association et lui permet l'accession à des droits supplémentaires.

Volontairement vaste, ce "label" bénéficie à des associations i diverses
C'est qu'elles sont toutes porteuses d'une démarche d'éducation populaire. Selon la définition du Comité National des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CNAJEP, qui réunit une centaine des principales associations de ce secteur), l'éducation populaire contribue à l'éducation à la citoyenneté au sens d'engagement au service de l'intérêt général. Elle permet à des personnes de participer avec d'autres, à la construction d'un projet de société et à la réduction des inégalités sociales, culturelles et économiques.
Sa principale caractéristique : une démarche inductive et éducative que des personnes s'approprient par elles-mêmes pour construire en commun un projet et déterminer ensemble des règles et un contenu.

Tourisme

Il faut savoir que l'immatriculation-tourisme ne nous concerne pas à condition de ne pas organiser de voyage ou de manifestations touristiques d'une façon autre qu'exceptionnelle. Nous ne sommes pas concerné par cette immatriculation tourisme mais il faut quand même faire attention à ne pas entrer dans le domaine « tourisme » en organisant des voyages ou autres d'une façon régulière.

La réforme de l'immatriculation engendre des cautions bancaires importantes
« Atout France » entretient un dispositif approfondi et permanent de veille

« Le 17 janvier dernier un parlementaire M. André Gerin a attiré l'attention du secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, chargé du tourisme, sur les conséquences de la loi n°2009-888 du 24 juillet 2 009 relative à la modernisation du tourisme et, plus particulièrement de l'obligation d'immatriculation touristique pour les associations qui peuvent être amenées à intervenir dans le secteur touristique. Ainsi, les associations qui organisent, en faveur de leurs membres, tout ou partie des opérations liées à l'organisation ou la vente de voyages mais aussi des services pouvant être fournis à l'occasion de voyages, sont contraintes de s'immatriculer au registre des agents de voyages. Or de nombreuses petites associations organisent depuis toujours un ou deux voyages par an pour leurs adhérents, souvent pour des personnes du 3e âge. Quel est donc l'avenir de ces associations qui jouent un rôle essentiel pour faire perdurer un lien social entre les membres ? Les soumettre à l'application stricto sensu de la loi précitée ne pourra que les amener à abandonner leur activité et donc à disparaître à court terme. Aussi, il lui demande si des dispositions particulières peuvent être envisagées pour que ces associations puissent continuer leur activité et s'il peut lui préciser le nombre d'opérations touristiques pouvant être réalisées sur une année afin qu'une association ne soit pas dans l'obligation de s'immatriculer pour proposer ce type d'activités à ses adhérents. »

TEXTE DE LA REPONSE. Les dispositions relatives au régime de la vente de voyages et de séjours, instituées par la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de modernisation et de développement des services touristiques applicable depuis le 1er janvier 2010, sont reprises de celles déjà instituées par la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. L'article L. 211-1 du code du tourisme définit le champ d'application de la réglementation relative au régime de la vente de voyages et de séjours, à savoir les personnes physiques ou morales qui se livrent ou apportent leur concours, quelles que soient les modalités de leur rémunération, aux opérations consistant en l'organisation ou la vente de voyages ou de séjours, de services pouvant être fournis à l'occasion de voyages ou de séjours ou de services liés à l'accueil touristique. Les activités de vente de voyages et de séjours, quelle que soit la clientèle à laquelle elles s'adressent, présentent des risques physiques et pécuniaires notamment. L'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours vise à maîtriser autant que possible ces risques en soumettant les opérateurs à des obligations de garantie financière, d'assurance de responsabilité civile professionnelle et d'aptitude professionnelle. Si le

principe est donc l'obligation d'immatriculation, il existe dans le code du tourisme des dispositions spécifiques concernant les associations ou organismes sans but lucratif. C'est ainsi que l'article L. 211-18 III-a du code du tourisme précise que ne sont pas tenus de satisfaire aux conditions d'aptitude professionnelle, d'assurance de responsabilité civile professionnelle et de garantie financière et à l'immatriculation, les associations et organismes sans but lucratif qui n'ont pas pour objet l'organisation de voyages et de séjours et qui ne se livrent à ces opérations qu'à l'occasion de leurs assemblées générales ou de voyages exceptionnels, liés à leur fonctionnement et qu'ils organisent pour leurs adhérents ou ressortissants. Le législateur n'a pas précisé le nombre de voyages au-delà duquel l'immatriculation est requise. Cette disposition ne pourra, le cas échéant, être interprétée que par le juge. Par ailleurs, pour les organismes qui seraient soumis à l'obligation d'immatriculation du fait des activités de voyages et de séjours qu'ils organisent, il convient de rappeler qu'ils ont pour alternative la possibilité de s'adresser à des opérateurs immatriculés au registre des opérateurs de voyages et de séjours d'Atout France pour l'organisation de ces voyages.

Cette réponse est claire, elle nous amène à parler des règlements pour les voyages.

Art de vivre sur la TNT

La TNT pourrait voir arriver une chaîne sur l'art de vivre, nous vous le disions lors de l'assemblée générale..

Contact a été pris avec l'équipe de Jean-Marc Morandini pour lui faire part de la volonté des confréries par le biais du Conseil Français des Confréries de participer aux programmes.

Dans un premier temps la Société éditrice : The Web Family SARL s'est dite intéressée par ce concept.

Reste à attendre que la chaîne soit définitivement acceptée par le CSA.

Ensuite nous serons recontactés par l'équipe de Jean-Marc Morandini pour finaliser ce projet.

Ceuco

Le 10ème congrès de CEUCO, successeur de la CCRE, s'est tenu à Tartu en Estonie au mois de juillet 2012

A l'ordre du jour : « porter sur les aspects divers de la culture alimentaire des différentes régions, et présenter leurs coutumes en développement continu comme les traditions pétries dans le temps.

Les traditions locales, dans le monde entier, ne font pas d'objet des changements radicaux, au contraire, elles gardent sa forme développée dans le temps plus ou moins long. Mais il faut tout de même se poser la question si l'humanité dans son ensemble veille ou non continuer avec des traditions anciennes, ou bien se laisse tenter par les occasions trop nombreuses sur la voie des changements, jusqu'à ce que tout ce qui concerne de la culture alimentaire soit uniforme, peu importe où est-ce que l'on se trouve dans le monde. »

Pour plus d'infos www.ceuco.com/

Subventions européennes

Nous avons été contactés par plusieurs organismes européens pour nous sensibiliser sur le système de subventions.

Peu de confréries pourraient prétendre à obtenir ces subventions, mais certaines qui organiseraient de grandes manifestations le pourraient.

Werlcomeuope en particulier vous propose des formations à ce sujet pour maîtriser les techniques de montages du dossier et surtout les rouages de la FSE ou du Feder.

Sur le net c'est le premier et pratiquement le seul site qui sort :

<http://fr.welcomeurope.com/>

Vos élus peuvent aussi vous aider à ce sujet

Les groupements régionaux à l'honneur

Dans ce bulletin l'**Ambassade des confréries de l'Ardenne**

L'ambassade des confréries de l'Ardenne a été créée officiellement en 2003 (parution au Journal Officiel du 18 janvier 2003) par Bernard Giraud, qui a été intronisé pour la première fois dans une confrérie belge (mais devenue depuis belgo-française), celle de la bière Godefroy de Bouillon, le 8 juin 1991.

Dès sa création, l'ambassade s'est donné pour mission « d'organiser un rassemblement régulier des associations ayant pour but la promotion d'un produit du terroir ou d'une tradition populaire ».

Le premier festival des confréries en Ardenne a vu le jour en 2004 au parc des expositions de Charleville-Mézières. Pour cette première édition, 24 confréries s'étaient déplacées, dont certaines de très loin, comme la confrérie des Taste-Trenels de Millau.

Deux autres festivals ont eu lieu au parc des expositions et en 2007, le festival s'est déplacé sur la place Ducale de Charleville-Mézières, superbe joyau architectural du XVIIe siècle, en attente de classement au patrimoine mondial de l'Unesco.

Le concept du festival n'a pas changé depuis le début. Chaque année, il accueille une confrérie invitée d'honneur (en respectant une alternance franco-belge) qui organise un chapitre exceptionnel et public le samedi après-midi. Le samedi matin, un grand défilé de toutes les confréries participantes précède l'ouverture officielle d'un festival libre d'accès pour le public, qui peut à cette occasion déguster ou acheter les produits proposés et ainsi mieux connaître le rôle des confréries.

Outre ce festival, soutenu financièrement par plusieurs partenaires (ville de Charleville-Mézières, conseil général, conseil régional, EDF), l'ambassade des confréries de l'Ardenne participe à de nombreuses manifestations afin de promouvoir le patrimoine gastronomique et culturel des Ardennes : salon de l'Agriculture de Paris, foire de Châlons-en-Champagne, salon des vacances de Bruxelles et une foule d'autres rendez-vous mettant en avant les produits de terroir.

A ce jour, l'ambassade rassemble huit confréries, à qui il est demandé une cotisation de 30 euros sur laquelle est prélevée l'adhésion au Conseil Français des Confréries.

Les huit confréries ardennaises : confrérie des amateurs de boudin noir de Saint-Germainmont, confrérie de la bière Godefroy de Bouillon, confrérie de la cacasse à cul nu, confrérie de la galette à suc' et du gâteau mollet, confrérie de la hure d'Elmont, confrérie du jambon sec d'Ardennes, confrérie de la salade au lard, confrérie de la tarte à l'oignon de Givet.

Les samedi 4 et dimanche 5 mai 2013, le festival des confréries en Ardennes fêtera son 10^e anniversaire. A cette occasion, l'assemblée générale du Conseil Français des Confréries sera accueillie au château fort de Sedan le vendredi 3 mai 2013.

Ambassade des confréries de l'Ardenne, BP 10312, 08104 Charleville-Mézières Cedex, tél. 06.15.70.02.17 (www.ambassade-ardennes.confreries.org).

URGENT La Foire d'Automne

La Foire d'automne se tiendra pour sa 6ème édition du 26 octobre au 4 novembre à la Porte de Versailles

La Foire d'Automne qui attend 100.000 visiteurs à la Paris à la Porte de Versailles (Halls 7 niveaux 1 et 2), a pour thématique centrale événementielle en 2012 : le potager urbain. Dans ce contexte, un pôle d'événements autour du sujet, est organisé suivant ce fil vert de façon pratique, artistique, gourmande et décalée avec des ateliers de jardinage, de cuisine, des expositions artistiques, des dédicaces d'auteurs, des démonstrations de maitres en sculptures sur légumes... le tout dans des espaces décorés en conséquence qui permettent de montrer le potager sous un angle complet et novateur. A cette occasion, il paraît également important de montrer toutes les traditions qui font le savoir-faire français en matière de fruits et légumes et aimerions organiser un ou plusieurs défilés de confréries attachée au culte du légume et du fruit et aurions plaisir de les accueillir sur notre manifestation.

C'est dans le cadre de cette manifestation que les événements sont développés autour de l'axe centrale du potager urbain et à croque

Aucune date pour une éventuelle participation n'a été décidée pour les confréries bien que l'option soit en priorité sur un weekend ou le 1er novembre férié

Sachant que plusieurs options sont possibles :

- Une parade de plusieurs confréries sur une même date et horaire si plusieurs répondent favorable à l'appel
- Les confréries interviennent en ordre dispersé sur un calendrier tenant compte de leurs différentes disponibilités : elles peuvent intervenir dans ce cas sur un point fixe, voire introniser une personnalité... dans le potager à croquer de 500 m² que nous avons aménagé dans le salon...

En espérant que vous trouverez un intérêt à notre démarche, que vous pourrez être partie prenante de cette opération en en assurant la coordination.

Il est demandé aux délégués intéressés de bien vouloir s'occuper de cet évènement.

Directrice du salon : Sandra VERNIER Tel : 01 76 77 11 74

sandra.vernier@comexposium.com

<http://www.foiredautomne.fr/>

Campagne d'adhésion

Elle se poursuit dans les régions qui n'ont pas de groupement régional.

L'année dernière les groupements régionaux avaient demandé avec insistance que toute confrérie voulant adhérer au Conseil Français des Confréries devait d'abord adhérer au groupement régional de sa région quand il y en avait un, en contrepartie l'ensemble des confréries du groupement adhéraient au Conseil Français des Confréries.

Dans les Régions où les groupements ne font pas adhérer la totalité des confréries qui font partie de leur Duché, ambassade académie et autres, le Conseil fera des campagnes d'adhésion individuelles.

Le site du Conseil Français des Confréries

Le site du Conseil Français des Confréries continue à donner un grand nombre d'informations.

En ce qui concerne vos sites, sachez que Ludovic Lamarque, (de Mirabelle Design) reçoit vos mails à l'adresse suivante info@confreries.org N'utilisez pas d'autres adresses. Rappelons que les codes d'accès ont été remis à chacun d'entre vous et qu'ils sont à votre disposition auprès du secrétaire général Edmond-louis Simoneau. Le site est mis à jour deux fois par semaine et chaque fois que vous en faites la demande. Il a été décidé de faire évoluer le site du Conseil Français des Confréries. Le site est protégé.

L'opération mini sites est réactivée, voir plus loin

Livre d'Or

Le livre d'or est d'abord un problème financier. Un éditeur ça se paie.

Les relances d'Yvon Jousson sont restées vaines, seulement quatre-vingts livres avaient été souscrits et que c'était insuffisant pour lancer l'édition car il en faudrait un minimum de 4 à 500.

On est loin du compte. La balle est dans le camp des confréries.

Pour l'instant un projet de DVD avec des diaporamas est étudié pour vous permettre d'avoir des fonds d'écran pour vos manifestations.
Un projet de disque avec des chansons de confréries est également à l'étude



Relance de l'opération Mini Sites

Un site Internet pour votre confrérie

L'Ambassade des Confréries de la région Centre relance l'opération Mini sites car il semble que ces sites, assez peu coûteux, soient essentiels pour la communication de nos confrères

Nous vous signalons seulement que nous avons demandé à Ludovic Lamarque s'il souhaitait reprendre cette initiative.

Pendant quelque temps il était submergé de travail mais à partir de fin juin il pourra nous consacrer plus de temps

On vous propose donc par le biais de Ludovic Lamarque info@confreries.org la création d'un mini site à des conditions avantageuses pour votre confrérie.

Ce mini site de quatre pages pour les membres de l'Ambassade ne vous coûtera que **30€ par an.**

Lorsque l'on parle de page il s'agit bien entendu de feuillet

Quatre pages, c'est déjà beaucoup et il vaut mieux en rester à l'essentiel pour que les visiteurs de votre site puissent lire vraiment l'essentiel de vos motivations.

Pour cela vous aurez :

Une inscription dans annuaires confréries avec un lien vers votre site et un lien vers votre adresse e-mail.

Le nom de domaine de votre confrérie sous la forme

« nomdevotreconfrerie.confreries.org »

L'hébergement

Une mise à jour par an

Il vous faudra envoyer plusieurs photos de bonne qualité et des textes soit par mail, soit par poste aux adresses que vous trouverez plus loin

Nous vous conseillons le schéma suivant :

Une présentation de votre confrérie avec la date de votre chapitre

Une présentation des produits qui vous honorent

Ensuite un historique, une recette, une explication de votre emblème, votre chant ou votre poème, à votre choix

Plus il y en a moins on lit.

Il faut rester simple et clair pour avoir une communication efficace

Vous pouvez également avoir un site plus important qu'il faut négocier avec Ludovic LAMARQUE à l'adresse info@confreries.org

N'oubliez pas de joindre les photos et les documents pour le site

Annuaire confréries

Si vous avez un mini site vous êtes automatiquement inscrit à Annuaire Confréries un site qui collabore avec l'Ambassade.

Sinon vous pouvez vous inscrire à ce site en allant sur <http://www.mirabelle-design.com/annuaire-confreries/>

L'inscription pour le module de base est gratuite et donc nous ne pouvons que vous inviter à vous y inscrire.

C'est un complément à nos deux sites



Appels à collaboration et Demande d'actions

Nous avons reçu ce courriel que nous vous transmettons

De : MARECHAL Julien [mailto:Julien.Marechal@justice.fr]

Envoyé : lundi 18 juin 2012 14:57

À : smberry2@neuf.fr

Objet : Coordinateur culturel - SPIP 77

Madame,

Je me permets de vous contacter dans le cadre de mes missions au sein du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Seine et Marne.

En tant que coordinateur culturel du centre de détention de Melun, je suis amené à programmer de nombreuses activités culturelles et socioculturelles.

Ces dernières peuvent aussi bien revêtir des fins occupationnelles que de proposer aux détenus d'approfondir ou de découvrir une pratique culturelle.

Par le passé, j'ai eu l'occasion de proposer des séances de dégustation de produits franciliens au sein de l'espace de détention. Outre la possibilité de goûter aux fromages, aux jus de fruits et aux sucreries réunis pour l'occasion par la Confrérie des Chevaliers du Brie de Melun, les membres de cette Confrérie avaient pu présenter en détail les modes de production de ces denrées, ce qui entraîna de nombreuses conversations intéressantes avec les détenus.

Je souhaite dorénavant promouvoir le patrimoine culinaire d'autres régions, et notamment de la région Centre, par le biais de séances de dégustation.

Pensez-vous qu'une telle démarche soit susceptible d'intéresser votre confrérie ?

Je suis à votre disposition pour discuter de cette initiative et vous souhaite, d'ici là, une agréable journée,

Cordialement, Julien Maréchal Coordinateur culturel - SPIP 77 Tél : 01.64.10.24.78

Prochaine AG

Bernard Giraud de l'ambassade des Confrérie de Champagne Ardenne va organiser l'AG de 2013 à l'occasion du 10^{ème} anniversaire du festival des confréries au château de Sedan. L'AG aura lieu le vendredi 3 mai 2013 dans l'après-midi Le festival se tiendra les 4 et 5 mai 2013.



Hadrien Lacoste et l'Union d'Auvergne organisera donc l'AG en 2014 les 4 et 5 avril, et, en 2015, l'AG se tiendra dans les Pays de la Loire.

Annexes, articles sur la cité de la gastronomie

Rungis : Le Foll défend l'aide alimentaire et le repas à la Française

Claire Chantry | Publié le 28.06.2012, 07h11 | Mise à jour : 07h45 



Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, ajoute la Forêt à son portefeuille. / LP/JEAN-BAPTISTE QUENTIN 🔍 A A 🗨️

En visite ce jeudi matin, au MIN ([Marché](#) d'intérêt national) de Rungis, le ministre de l'[Agriculture](#) et de l'Agro-alimentaire, Stéphane Le Foll, a défendu sa volonté de soutenir l'aide alimentaire. «Mardi, j'ai vu le commissaire européen pour lui redire mon attachement au programme européen d'aide aux démunis Dans le contexte économique en Europe, ce n'est pas le moment d'abandonner le dispositif, même si on ne sait pas s'il sera [financé](#) sur le budget de la PAC (Politique agricole commune). Les associations caritatives en ont besoin.»

Par ailleurs, le ministre a voulu soutenir le repas à la Française. «En France, la structuration du repas reste la meilleure façon de lutter contre l'obésité. Derrière ce repas, il y a toute une tradition culinaire à défendre. Petite digression souriante sur le poulet : «La France reste un des rares pays qui mange le poulet entier. Il représente le symbole du repas national pris autour d'une table.»

Enfin, le ministre n'a pas exclu que [Rungis puisse accueillir à l'avenir la prochaine cité de la gastronomie](#) qui doit s'implanter en France, dans le cadre du classement par l'Unesco de notre repas national

[LeParisien.fr](#)

L'Etat mitonne une cité de la gastronomie à Rungis

Une étude a été lancée pour créer une vitrine du goût sur le marché de gros de Rungis. Au menu : ateliers découvertes, expositions ou encore restaurants à thème.

✉ [2 réactions Réagir](#) A A 

C'est un projet qui va ouvrir l'appétit de tous les gourmands.

Le préfet de la région Ile-de-France, Daniel Canepa, a annoncé jeudi lors de ses vœux à la presse qu'une étude était lancée pour la construction d'une cité de la gastronomie sur le site du MIN ([marché](#) d'intérêt national) de Rungis.

« *Rungis est le premier marché de frais du monde, a rappelé le représentant de l'Etat. Il y a de l'espace. C'est un beau projet.* »

La Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires a retenu cette initiative dans le cadre de l'inscription du « *repas gastronomique des Français* » au Patrimoine de l'humanité de l'Unesco. La cité, installée à proximité des 1200 producteurs de Rungis, est envisagée « *comme un lieu vivant aux multiples vocations et ambitieuse de devenir une véritable référence internationale* », précise la préfecture.

Des restaurants à thème, un centre de formation

Elle serait à la fois **un lieu de culture et de création** (*espaces didactiques, expositions, centre de création...*) et un centre de ressources et de formation avec, par exemple, une bibliothèque-médiathèque dédiée au goût ou un institut de la mémoire des arts culinaires. Cette vitrine des saveurs contiendrait un pôle touristique où l'on trouverait des espaces de dégustation, des restaurants à thème, une salle de banquets. La cité serait aussi en relation avec le futur campus des métiers de Rungis, annoncé il y a quelques semaines par Nadine Morano (*notre édition du 21 décembre*).

L'étude lancée par l'Etablissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont doit déterminer d'ici à quatre mois la faisabilité de la maison de la gastronomie : les différents scénarios, les implantations possibles ainsi que son modèle économique. La Semmaris, qui gère le MIN, est « *très favorable et même promoteur de ce projet* », explique son secrétaire général, Francis Lefèvre. Il reste encore des choses à caler, mais la situation du marché, à proximité de l'aéroport d'Orly, du tramway 7 (*mise en service en 2013*) et des futures gares du supermétro sont indéniablement un plus. Tout comme l'éventuelle arrivée du grand stade de [rugby](#). Pour Francis Lefèvre, il faut aussi « *bien définir le projet. Nous avons toute une série d'idées comme un musée de la gastronomie ou un restaurant étoilé* ».

**Pour ceux qui souhaiteraient nous rejoindre
Le Conseil est ouvert à toutes les confréries qui
œuvrent pour défendre notre patrimoine
gastronomique et culturel**

Le Conseil Français des Confréries regroupe et fédère toutes les confréries qui ont pour objectif :

- la défense et la promotion des produits régionaux, fermiers, artisanaux, de qualité, au sens général du produit
- la promotion des filières alimentaires de qualité, le soutien des professionnels de l'alimentation
- la protection des traditions, coutumes et rites culturels, historiques, gastronomiques et touristiques...
- la promotion et le développement des activités liées aux « Arts de la table ».
- Apporter aux confréries et aux organismes réunissant des Confréries une assistance scientifique, technique et de conseil dans le domaine de l'agroalimentaire leur permettant la mise en place et la réalisation de programmes de promotion.

Le Conseil Français des Confréries a pour objet de coordonner et promouvoir les actions entreprises par les différentes associations membres, d'assurer leur représentativité nationale.

Pas d'exclusive tant qu'il s'agit de la sauvegarde de notre patrimoine.

Le Conseil Français des Confréries existe depuis cinq ans. Son but : fédérer les confréries et les aider à se faire connaître et à vivre. Nous demandons une cotisation symbolique de 17€ qui est rapidement compensée par les avancées que nous avons obtenues.

Pourquoi devons nous participer au Conseil Français des Confréries ?

Tout simplement pour être plus fort ensemble, pour montrer que nous avons notre place dans l'économie actuelle.

Ensemble nous pouvons négocier pour vous des avancées certes minimales mais significatives comme la réduction sur la Sacem, une assurance Macif très performante pour un prix non moins performant, le livre d'or, un site pour les confréries de France et d'ailleurs.

Nous rejoindre pour bénéficier de nos listes d'adresses et de la liste officielle des chapitres mises à jour quotidiennement

Ensemble nous sommes intervenus pour que les confréries soient reconnues patrimoine mondial de l'Unesco dans le cadre de la gastronomie française. Seul nous ne l'aurions pas pu.

Nous sommes aussi ensemble, car nous sommes des femmes et des hommes heureux de vivre, des épicuriens qui aiment partager les excellents produits de nos terroirs, les plaisirs de la gastronomie dans le sérieux et dans la bonne humeur, et aussi dans l'amitié.



FICHE D'ADHESION AU Conseil Français des Confréries

Fédération Officielle

Merci de nous fournir tous ces renseignements une bonne fois pour toute avant votre adhésion

NOM EXACT DE LA CONFRERIE

Région.....

Adhérez-vous à un groupement régional de confréries ?

Nom du Grand Maître :

Adresse du Grand Maître

Tél.

Fax.

Port.

Eventuellement autre adresse pour le courrier

Indispensable : Adresse e-mail, d'une personne de la Confrérie

.....@.....

Site Internet de la Confrérie (s'il y a)

Date de création :

Créneau du chapitre s'il est fixe, sinon date du prochain chapitre

Buts de la confrérie (à joindre sur une autre feuille si nécessaire)

Lieu du dépôt des statuts Préfecture

Mentions légales à prendre connaissance et à signer pour adhérer au Conseil

Je certifie avoir pris connaissance du fait que

Adhérent du Conseil Français des confréries je m'engage à reconnaître et à respecter les statuts tels qu'ils sont. D'autre part je prends connaissance que :

"Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association et au site du Conseil. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association à l'adresse en tête, dans les règles de la CNIL."

La liste des confréries adhérentes au Conseil et les renseignements figurant sur cette fiche pourront être envoyés aux membres du Conseil ou figurer dans notre site

Fait à

le

Le Grand Maître

MERCI DE NOUS JOINDRE UNE PHOTO POUR METTRE DANS LE SITE
LA COTISATION 2012 EST DE 17€